



CC Vallons de Haute-Bretagne Communauté (Siren : 200043990)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Guichen
Arrondissement	Redon
Département	Ille-et-Vilaine
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	17/12/2013
Date d'effet	01/01/2014

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Joël SIELLER

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Maison Intercommunale - ZA La Lande Rose
Numéro et libellé dans la voie	12 Rue Blaise Pascal
Distribution spéciale	BP 88051
Code postal - Ville	35580 GUICHEN
Téléphone	02 99 57 03 80
Fax	02 99 57 37 10
Courriel	accueil@acsor.fr
Site internet	www.acsor.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	45 492
-----------------------------	--------

Densité moyenne	90,30
-----------------	-------

Périmètre

Nombre total de communes membres : 18

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
35	Baulon (213500168)	2 254
35	Bourg-des-Comptes (213500333)	3 419
35	Bovel (213500358)	603
35	Comblessac (213500846)	693
35	Goven (213501232)	4 394
35	Guichen (213501265)	9 160
35	Guignen (213501273)	4 172
35	Guipry-Messac (200054864)	7 340
35	La Chapelle-Bouëxic (213500572)	1 545
35	Lassy (213501497)	1 842
35	Les Brulais (213500465)	544
35	Lohéac (213501554)	694
35	Loutehel (213501604)	245
35	Mernel (213501752)	1 028
35	Saint-Malo-de-Phily (213502891)	1 086
35	Saint-Séglin (213503113)	593
35	Saint-Senoux (213503121)	1 867
35	Val d'Anast (200064475)	4 013

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 30

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Autres énergies <i>Définition sur le territoire de la Communauté de communes des Zones de Développement éolien (Z.D.E) sur la base du schéma de développement éolien.</i>
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution) <i>Eau, sans préjudice de l'article 1er de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en ?uvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes.</i>
- Assainissement non collectif <i>Gestion d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif : Contrôles obligatoires, et contrôles de bon fonctionnement des installations.</i>
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés</i>
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau

- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer

- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines

- Autres actions environnementales

*Etude et réalisation de projets s'inscrivant dans le cadre des opérations retenues au titre du Contrat Eau Paysage Environnement. Etude et réalisation de projets s'inscrivant dans la politique environnementale de la communauté de communes : est d'intérêt communautaire la Maison pédagogique des énergies au Moulin du Ritoir à Lassy. La communauté de communes pourra apporter un soutien financier aux associations oeuvrant sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes dans les domaines environnementaux et en particulier celles partenaires du Contrat Eau Paysage Environnement. Sont d'intérêt communautaire les sentiers et circuits de randonnée situés sur le territoire communautaire et conformes aux critères suivants : - inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée - accessibles à la pratique pédestre, équestre et VTT (sauf chemin de halage) - intéressants au niveau de l'histoire, du patrimoine et de l'environnement - doivent comporter des services touristiques minimum (tables de pique-nique, bancs, etc.) La communauté de communes interviendra sur ces circuits au niveau de - balisage peinture (charte FFRP -Fédération française de randonnée pédestre- et AACIV -Association des Amis du Cheval d'Ille-et-Vilaine), - suivi du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée et des conventions de passage, avec le Conseil Général, - entretien pédestre et équestre local, - gestion des points noirs sur les circuits pédestres et équestres, au niveau local, pour assurer la continuité des cheminements de la petite randonnée. *au 1er janvier 2018 - Grand cycle de l'eau Contribuer à la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols ; Contribuer à la lutte contre la pollution ; Contribuer à la gestion d'ouvrages structurants multi-usages à dominante hydraulique ; Contribuer à la mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ; Contribuer à l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique. Ce qui inclut : la compétence de suivi du SAGE et de participation aux missions d'un EPTB ; le secrétariat et l'animation d'un contrat de milieux.*

Sanitaires et social

- Action sociale

Création et gestion de bâtiments à vocation sociale A ce titre sont déclarés d'intérêt communautaire : le bâtiment « Le RESO » situé à Guichen le bâtiment « le Chorus » situé à Val d'Anast le bâtiment abritant les associations caritatives situé à Guichen, zone des landes Création et gestion de chantiers d'insertion communautaires participation à la mise en valeur des communes par des opérations concertées telles que la rénovation du petit patrimoine bâti public par le biais de l'intervention de chantiers d'insertion de la Communauté de communes et par le programme de plantations de haies bocagères La communauté de communes pourra apporter un soutien financier aux associations d'intérêt communautaire dans le domaine social Création et Gestion de Points Accueil Emploi Action et participation aux actions d'aide à l'insertion professionnelle et à l'emploi (à titre d'exemples, mission locale, Point Accueil Emploi, maisons de l'emploi ?)

Politique de la ville / Prévention de la délinquance

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

En matière de développement et d'aménagements sportifs de l'espace communautaire, construction, aménagement et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire. A ce titre, sont reconnus d'intérêt communautaire : la salle de sports et le plateau sportif du COSEC situés à Guichen la piscine située à Guipry-Messac la piscine en cours d'étude prévue à Guichen

- Activités péri-scolaires

* *Création et gestion de Points Information Jeunesse* ? La communauté de communes pourra apporter un soutien financier aux animations d'intérêt communautaire, destinées aux jeunes, en partenariat avec les associations et fédérations.

* *Création et gestion d'accueils de loisirs sans hébergement* A ce titre, sont déclarés à vocation communautaire : ? les accueils collectifs de mineurs sans hébergement périscolaires : ? Accueils de Loisirs les mercredis situés au Chorus à Val d'Anast et à la Chapelle-Bouëxic (environ 3/12 ans) ? Accueils de jeunes gérés par les espaces jeunes les mercredis et vendredis (hors vacances scolaires) situés au Chorus à Val d'Anast et à Guipry Messac (environ 12/17ans) ? les accueils collectifs de mineurs sans hébergement extrascolaires : ? Accueils de Loisirs en période de vacances scolaires situés au Chorus à Val d'Anast et à la Chapelle Bouëxic, 3/12 ans ? Accueils de jeunes gérés par les espaces jeunes en période de vacances scolaires et les samedis/dimanches situés au Chorus à Val d'Anast et à Guipry Messac (environ 12/17 ans) ? L'animation jeunesse communautaire (AJC) sur tout le territoire communautaire. Le contenu et la durée de cette action seront précisés par délibération du Conseil Communautaire précisant la vocation communautaire ? * *Création et gestion de services d'accueil de la petite enfance (multi accueil, relais d'assistants maternels ?)* A ce titre sont déclarés à vocation communautaire : ? Le Multi-Accueil situé au Chorus à Val d'Anast ? le réseau d'information Parents / Assistants Maternels/ Enfants (RIPAME) sur tout le territoire communautaire

- Activités culturelles ou socioculturelles

Contribution à l'éducation culturelle par la promotion des actions mises en place par l'école intercommunale de musique MUSICOLE. Soutien à l'organisation de manifestations promotionnelles d'activités culturelles d'intérêt communautaire, en direction de la jeunesse et de la pratique « amateur », dès lors qu'elles concernent des manifestations intéressant plusieurs communes ou associations locales du ressort de la Communauté de communes et en complément d'une participation financière ou d'une mise à disposition gratuite de moyens logistiques des communes concernées *Création et gestion de bâtiments à vocation culturelle* A ce titre est déclarée d'intérêt communautaire : l'école de musique intercommunale située à Guichen MUSICOLE La communauté de communes pourra apporter un soutien financier aux associations d'intérêt communautaire dans le domaine culturel. A ce titre, sont déclarées d'intérêt communautaire : l'activité musique de la MJC de Guipry-Messac l'activité musique de l'association « Loisirs et culture » de Val d'Anast *Création et gestion de médiathèques* A ce titre, est déclarée d'intérêt communautaire : le Chorus situé sur la commune de Val d'Anast La lecture publique A ce titre, sont déclarées d'intérêt communautaire : la mise en réseaux des bibliothèques municipales et/ou associatives la gestion de la lecture publique effectuée par « le Chorus » situé sur la commune de Val d'Anast *Participation aux actions et manifestations culturelles ayant un rayonnement d'intérêt communautaire.* La communauté de communes pourra apporter un soutien financier aux radios locales assurant par l'information, la promotion du territoire ainsi que la formation à la technique de la radiophonie.

- Activités sportives

Soutien financier et logistique : aux offices d'animation sportive aux associations sportives liées au fonctionnement des collèges accueillant des enfants du territoire de la Communauté de communes dans le cadre de la carte scolaire aux activités sportives liées au nautisme et à la promotion de la Vilaine A ce titre, est déclaré d'intérêt communautaire : le club de Canoë-Kayak de Guichen-Pont Réan *Soutien aux manifestations sportives d'intérêt communautaire, en complément d'une participation financière ou d'une mise à disposition gratuite de moyens logistiques des communes concernées.* *Acquisition et mise à disposition des communes de matériel spécifique, nécessaire à la maintenance ou l'entretien d'équipements sportifs.*

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

Contribution au développement harmonieux du territoire de la communauté. Zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire : Sont d'intérêt communautaire les zones d'aménagement concerté d'une superficie supérieure à 50 hectares.

- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports

- Organisation des transports non urbains

Organisation des services de transport à la demande et de rabattement sur délégation de compétence du Conseil Général et dans le cadre de la loi et des textes en vigueur. Soutien financier aux associations favorisant le covoiturage. Acquisition, création, et agrandissement d'aires de covoiturage et de stationnement en lien avec le transport ferroviaire, et dans le cadre du transport public multimodal à la demande.

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Création, aménagement et entretien de la voirie ? Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire. A ce titre, sont reconnues d'intérêt communautaire : ? Les voiries situées au sein des zones d'activités économiques

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

Conduire une politique de logement social d'intérêt communautaire et ?uvrer par des opérations d'intérêt communautaire dans le domaine du logement des personnes défavorisées Création et gestion de logements d'urgence Conduire une politique de coordination des communes en matière de logement social en lien avec le Conseil Départemental Élaboration et mise en ?uvre du Programme Local de l'Habitat La communauté de communes pourra participer à des actions menées sur le territoire communautaire visant à l'amélioration de la qualité et de la diversité de l'habitat.

- Politique du logement social

Conduire une politique de logement social d'intérêt communautaire et ?uvrer par des opérations d'intérêt communautaire dans le domaine du logement des personnes défavorisées Création et gestion de logements d'urgence Conduire une politique de coordination des communes en matière de logement social en lien avec le Conseil Départemental Élaboration et mise en ?uvre du Programme Local de l'Habitat La communauté de communes pourra participer à des actions menées sur le territoire communautaire visant à l'amélioration de la qualité et de la diversité de l'habitat.

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées

Conduire une politique de logement social d'intérêt communautaire et ?uvrer par des opérations d'intérêt communautaire dans le domaine du logement des personnes défavorisées Création et gestion de logements d'urgence Conduire une politique de coordination des communes en matière de logement social en lien avec le Conseil Départemental Élaboration et mise en ?uvre du Programme Local de l'Habitat La communauté de communes pourra participer à des actions menées sur le territoire communautaire visant à l'amélioration de la qualité et de la diversité de l'habitat.

Autres

- Collecte des contributions pour le financement du SDIS

Contribution au budget du service départemental d'incendie et de secours.

- NTIC (Internet, câble...)

- Adhésion au syndicat mixte de développement de services de technologies d'informations et télécommunications dénommé Mégalis Bretagne. - Développement du Très Haut Débit : réseaux publics et services locaux de communications électroniques tels que prévus à l'article L.1425-1 du Code général des collectivités territoriales et incluant notamment les activités suivantes : ? l'établissement d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques au sens du 3e et 15e de l'article L. 32 du code des postes et communications électroniques ; ? l'acquisition des droits d'usage à cette fin et l'achat des infrastructures ou réseaux existants ; ? la mise à disposition de telles infrastructures ou réseaux à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants ; ? l'exploitation de ces infrastructures et réseaux de communications électroniques ; ? la fourniture des services de communications électroniques aux utilisateurs finals, après avoir constaté une insuffisance d'initiatives privées dans les conditions prévues par l'article L.1425-1 du CGCT.

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Aménagement et gestion de l'aire d'accueil et de passage destinée aux gens du voyage, située sur la commune de Guichen.

- Création et gestion des maisons de services au public

au 1er janvier 2018 - Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupe ment (N° SIREN)	Nature jur.	Population
35	SMICTOM des Pays de Vilaine (253500862)	SM fermé	88 046
35	SM eau de la forêt de Paimpont (200080562)	SM fermé	26 144
35	MEGALIS BRETAGNE (253514491)	SM ouvert	3 496 049
56	SM du grand bassin de l'Oust (200026243)	SM fermé	541 016
35	SM des Vallons de Vilaine (253514707)	SM fermé	78 664
44	Eaux&Vilaine - Etablissement public du bassin de la Vilaine (254401243)	SM ouvert	1 815 797
35	SM Eau des Bruyères (200093722)	SM fermé	53 346
35	Collectivité eau du bassin Rennais (253502629)	SM fermé	566 512
35	SM des eaux du Pays de Bain (200095347)	SM fermé	21 089

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)